



## amende pour excès de vitesse

Par **cpanel**, le **24/01/2009** à **12:36**

Bonjour,

Ma compagne qui conduit très prudemment a pris un PV (probablement par un radar mobile) pour un léger excès de vitesse de 90 euros. Elle a réglé ce PV par courrier mais ce dernier (à la date d'aujourd'hui) n'a pas été débité. Aujourd'hui nous recevons un rappel de 300 euros. Existe-t-il un recours ? comment faire preuve de notre bonne foi ? Faut-il envoyer un PV de 90 euros en AR désormais ?

merci pour votre réponse.

Par **razor2**, le **24/01/2009** à **13:14**

L'amende majorée devrait être de 375 euros et non de 300...

Par **cpanel**, le **24/01/2009** à **13:25**

300 euros si on paye dans les 30 jours.

Mais je vous remercie j'ai eu la solution à mon problème : envoyer un second chèque avec une lettre explicative et une mise en opposition du premier chèque envoyé.

Par **razor2**, le **24/01/2009** à **15:50**

Si vous envoyez un chèque de 90 euros sans avoir eu l'aval du Trésor Public, il sera encaissé et on vous demandera la différence... Avez-vous appelé le TP?